

Le budget

inflation réduite, de taux d'intérêt en baisse et d'une croissance économique soutenue.

On ne peut réduire sensiblement le déficit sans toucher aux transferts aux provinces. Ces transferts constituent une proportion trop importante des dépenses fédérales pour qu'on les laisse de côté.

Examinons la situation en matière de transfert. Au cours de l'exercice qui se terminera bientôt, les transferts en espèces et de points d'impôt aux gouvernements provinciaux dépasseront 35 milliards de dollars, et ils ont enregistré une croissance plus rapide que celle des programmes fédéraux en général.

Les transferts aux provinces ont progressé à un rythme moyen de 6,5 p. 100 depuis 1984-1985. Au cours de la même période, les dépenses des programmes fédéraux en général ont été contenues à une augmentation moyenne de 3,6 p. 100 par année, soit moins que le taux d'inflation.

Cette année, 35 c. de chaque dollar de recettes fédérales sont consacrés au paiement des intérêts de la dette. Les provinces, en moyenne, ne consacrent que 12 c. de leurs recettes au service de la dette.

On ne peut concevoir que le gouvernement fédéral fasse ses devoirs et limite son taux de croissance des dépenses à près de 3 p. 100 et que, pendant ce temps, le rythme d'augmentation des paiements de transfert aux provinces, au chapitre du financement des programmes établis en particulier, puissent se maintenir à 6,5 p. 100.

Le Budget de février tient compte du fait que les transferts aux provinces ne peuvent continuer d'augmenter au même rythme, si on veut atteindre les objectifs de réduction du déficit.

Dans le cadre du plan de contrôle des dépenses présenté dans le Budget, les transferts aux provinces devraient augmenter d'environ 3 p. 100 en moyenne au cours des deux prochains exercices, à peu près au même rythme que l'ensemble des dépenses des programmes.

Le Budget tient compte de la situation particulière des provinces à revenu inférieur. Les transferts fédéraux devraient augmenter d'environ 2,3 p. 100 en moyenne dans les provinces à revenu supérieur, mais leur croissance sera d'à peu près 4 p. 100 au cours des deux prochains exercices dans les provinces à revenu inférieur.

La diminution du taux de croissance des transferts aux provinces représente environ 1 p. 100 des recettes provinciales totales. L'aide fédérale aux provinces demeure tout de même très considérable, et l'ensemble des transferts continuera d'augmenter, pour atteindre plus de 36 milliards de dollars en 1990-1991. Les provinces les plus défavorisées bénéficieront d'une croissance plus élevée que les autres.

Il est évident, madame la Présidente, que les mesures restrictives dans les dépenses, que nous devons adopter afin de poursuivre une lutte efficace au déficit et à la

dette nationale, nécessite des décisions difficiles, des décisions sévères. Cependant, ces décisions reflètent un souci d'équité et de justice qui permet aux provinces de ne pas être pénalisées injustement.

Madame la Présidente, le Budget expose un vaste programme visant à contrôler les dépenses fédérales pendant deux ans. Permettez-moi d'en soulever quelques éléments.

Bien que le plan de contrôle des dépenses touchera des secteurs des dépenses de programmes, les principaux régimes de soutien du revenu bénéficiant aux particuliers ne seront pas touchés.

Ce qui veut dire que les prestations aux personnes âgées, les allocations familiales, les pensions et allocations d'anciens combattants, les prestations d'assurance-chômage, ainsi que les transferts de péréquation du régime d'assistance publique du Canada aux provinces à revenu inférieur, ne sont pas touchés par les compressions budgétaires.

Nous rencontrons ainsi, tel qu'exprimé par les Canadiens et les Canadiennes, cet objectif de préserver les programmes sociaux qui nous sont si chers, et nous démontrons ainsi que, même si la lutte au déficit nécessite des mesures sévères, nous pouvons et nous devons le faire sans affecter nos principaux programmes sociaux.

La croissance d'un certain nombre de programmes a été plafonnée à 5 p. 100 par année pendant deux ans. Cette mesure touche des versements du régime d'assistance-publique du Canada aux provinces qui en soi sont relativement en bonne situation financière—l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta—ainsi que les dépenses consacrées aux sciences et à la technologie, aux programmes des Indiens et des Inuit ainsi que de l'aide à l'étranger et à la défense.

Un certain nombre de programmes sont maintenus aux niveaux de 1989-1990 pendant deux ans. Le montant total des transferts en espèces et de points d'impôt aux provinces, dans le cadre du financement des programmes établis, sera maintenu constant par habitant. Ces transferts continueront de progresser en fonction de la population provinciale.

Un certain nombre de programmes sont réduits ou éliminés. Le gouvernement ne donnera pas suite à l'offre d'aide au projet d'exploitation des sables bitumineux OSLO, ainsi que le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada qui est annulé. Le projet de brise-glace Polar 8 a aussi été abandonné.

L'aide aux entreprises, mesure très intéressante, s'inspirera davantage des principes commerciaux. À quelques exceptions près, les subventions seront éliminées à partir de 1990-1991 et l'aide fédérale sera remboursable selon des modalités plus rigoureuses. Nous donnerons plus d'importance à l'investissement dans le développe-